



# Des modèles de contrat modulaires

Les presses universitaires et l'édition numérique ouverte : bilan et perspectives  
(4-5 novembre 2024, Dijon)

Cécile Beauchamps, Presses universitaires de Caen





## Plan

Contexte de travail

Historique du travail

Le droit d'auteur

Le transfert ou le partage des droits patrimoniaux

Les licences Creative Commons (CC)

Le contrat, une garantie pour chacune des parties

Des modèles de contrat modulaires

Des modèles de contrat à adapter à la politique éditoriale de la structure

Ouverture sur la plateforme de diffusion

Options d'ouverture : type de cession / dépôt dans les archives ouvertes / accès libre

Résultat de l'enquête sur l'utilisation des modèles de contrat

Les modèles de contrat adaptés à la politique éditoriale des Presses universitaires de Caen



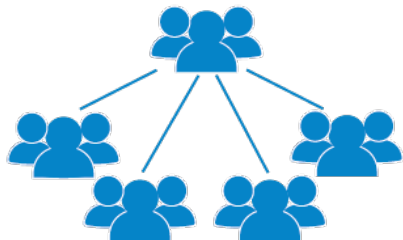
## Contexte de travail

### Groupe de travail Droit d'auteur du réseau Médici

#### Réseau des métiers de l'édition scientifique publique



Plus de 300 membres et plus de 800 abonné·es à la liste de diffusion



- comité de pilotage
- 4 groupes de travail
- Accessibilité
- Droit d'auteur
- Formation
- Veille

#### Le groupe de travail Droit d'auteur



11 membres  
dont 3 coanimateurs



- rédaction de modèles de contrat,
- animation d'ateliers et de webinaires
- expertise

## Historique du travail

- Fin 2017, rédaction d'un modèle d'autorisation de reproduction pour publication et présentation au groupe d'expertise ESO (Édition scientifique ouverte)\* du CoSO (Comité pour la science ouverte).
- ESO souhaitait proposer un outil plus solide juridiquement.
- Commande au GT de modèles de contrat adaptés à l'édition scientifique publique dans un contexte de science ouverte.
- Soutien financier de CoSO et de Métopes.
- Collaboration avec Anne-Laure Stérin, juriste consultante spécialisée en droit d'auteur.
- Travail d'acculturation notamment :
  - au droit de la Propriété littéraire et artistique ;
  - aux évolutions en matière de science ouverte pour pouvoir proposer des options adaptées.

\* À l'époque Segment 7 de la Bibliothèque scientifique numérique.

# Le droit d'auteur

## 2 types de droits conférés à l'auteur

| Droit d'auteur  |   |
|---|---|
| Droits moraux   | Droits patrimoniaux / pécuniaires   |
| des droits attachés à l'auteur <ul style="list-style-type: none"><li>- droit au nom</li><li>- droit au respect de l'intégrité de l'œuvre</li><li>- droit de divulgation</li><li>- droit de retrait et de repentir</li></ul> | des droits attachés à l'œuvre <ul style="list-style-type: none"><li>- droit de reproduction</li><li>- droit de représentation publique</li><li>- etc.</li></ul> |
| <b>perpétuels, inaliénables,</b><br>imprescriptibles et insaisissables  | universels, <b>cessibles, exclusifs, temporaires</b><br>et indépendants les uns des autres  |

## Le transfert ou le partage des droits patrimoniaux

L'auteur est le titulaire initial des droits patrimoniaux.

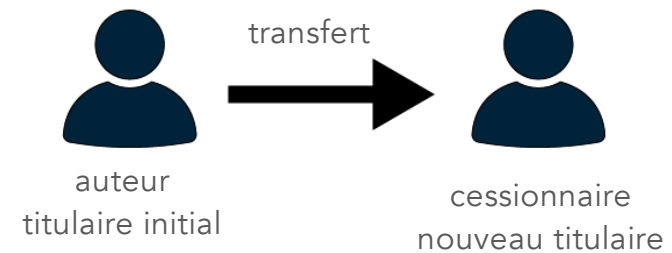
L'exploitation de son œuvre par un tiers n'est possible que si l'auteur l'y autorise.

Transfert des droits patrimoniaux de l'auteur à un tiers

Cession à titre exclusif

L'auteur perd ses droits patrimoniaux au profit du tiers.

La cession à titre exclusif est effectuée dans le cadre d'un contrat d'édition.

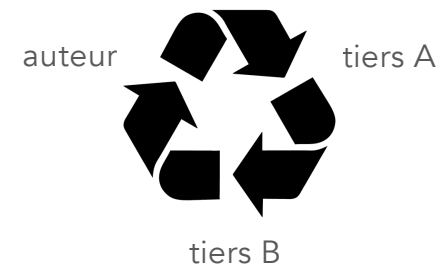


Partage des droits patrimoniaux de l'auteur avec un tiers

Cession à titre non exclusif

L'auteur conserve ses droits et les partage avec un tiers.

Le partage des droits patrimoniaux peut être effectué dans le cadre d'un contrat d'édition ou d'un contrat de licence.



## Les licences Creative Commons (CC)

- Inspirées des licences libres créées dans les années 1990 pour les logiciels, les licences CC ont été créées dans les années 2000 pour les œuvres de l'esprit.
- Le but de ces licences est de faciliter la diffusion et le partage des œuvres. Elles permettent aux auteurs d'autoriser la réutilisation et la circulation gratuite de leurs œuvres à condition de respecter certaines conditions.
- Dans les contrats classiques (contrats d'édition, de cession de droits...) l'autorisation d'exploitation est donnée à une personne en particulier et pour un usage ponctuel. Dans les contrats de licence, l'autorisation est donnée de manière publique et générale pour certaines catégories d'usages. Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé.
- L'auteur garde la pleine propriété de ses droits sur son œuvre.
- L'autorisation ne peut être donnée que par l'auteur.

## Les licences Creative Commons (CC)

Les conditions de réutilisation, symbolisées par 4 icônes, sont facilement identifiables.

- BY : paternité (obligatoire et non optionnel)
- NC : non commercial
- ND (No Derivative) : pas de modification
- SA (Share Alike) : partage dans les mêmes conditions

Les différentes combinaisons de ces 4 conditions permettent de définir 6 licences CC.

|  |             |                 |
|--|-------------|-----------------|
|  | CC BY       | la plus ouverte |
|  | CC BY-NC-ND | la plus fermée  |
|  | CC BY-SA    |                 |
|  | CC BY-NC    |                 |
|  | CC BY-NC-SA |                 |
|  | CC BY-ND    |                 |



## Le contrat, une garantie pour chacune des parties



- Une relation contractuelle avec signature des deux parties.

- Description précise de la politique de diffusion.



- Rappel des obligations et garanties.

- Obtention de l'indispensable consentement éclairé de l'auteur (licence CC).



- Rappel des droits de l'auteur en matière de réutilisation et de dépôt de son œuvre dans les archives ouvertes.



# Des modèles de contrat modulaires

- En vert des commentaires pour la compréhension du contrat
- En rouge des options à choisir et des informations à compléter
- En bleu des paragraphes optionnels



## Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Les textes en vert sont des commentaires, à supprimer avant envoi à l'Auteur (défini ci-après, au niveau du premier soussigné).

Les textes en rouge proposent des options à choisir ou des informations à compléter par la Revue (défini au niveau du premier commentaire ci-dessous).

Les textes en bleu sont optionnels. C'est à la Revue de voir si elle préfère les conserver ou non.

Le présent contrat est établi entre l'Auteur et la structure éditrice du Périodique (appelée la Revue) qui a la maîtrise du contenu scientifique des numéros, peu importe que celle-ci assure toutes les étapes de la chaîne de publication (le travail éditorial, la fabrication et la diffusion de la Revue), ou qu'elle contractualise avec une maison d'édition pour que celle-ci effectue tout ou partie de ces étapes.

C'est au moment où l'on informe l'Auteur que sa contribution est acceptée pour publication dans le Périodique que ce contrat doit être envoyé. Il permet de rappeler à chacune des parties ses obligations respectives.

Toutefois, il se peut que la Revue souhaite confier à la maison d'édition (appelée l'Éditeur) le soin de faire signer ce contrat par les Auteurs. Dans ce cas, il est nécessaire de prévoir auparavant, dans un contrat établi entre la Revue et l'Éditeur, les modalités de signature des contrats entre les Auteurs et l'Éditeur au nom et pour le compte de la Revue.

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur \_\_\_\_\_

demeurant

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et

< indiquer ici le nom de la structure éditrice (exemple : l'université X, l'association de loi 1901...) et son adresse postale complète >, représenté(e) par sa/son président(e), Madame / Monsieur \_\_\_\_\_,

< option 1. Au cas où la personne signataire est le représentant légal de la personne morale indiquer ici le titre (exemple : président(e) d'université ou d'association) ainsi que les prénom et nom du représentant légal de la structure éditrice >

< option 2. Au cas où la personne physique qui est nommée ici signe ce contrat parce qu'elle dirige le « service éditorial » mais qu'elle n'EST PAS le représentant légal de la personne morale ayant la tutelle du Périodique ou du service éditorial, indiquer ici le titre ainsi que les prénom et nom de la personne signataire du présent contrat, et préciser ensuite, par délégation de signature de Madame/Monsieur < indiquer ici le titre ainsi que les prénom et nom du représentant légal de la personne morale ayant la tutelle de ce service éditorial >

ci-après dénommé(e) la « Revue », d'autre part.

### Préambule

La Revue édite un périodique intitulé *Titre du Périodique*, sous le numéro ISSN N° ISSN, ci-après dénommé le « Périodique », dont elle a confié la publication, la diffusion et la commercialisation à Nom de l'Éditeur, ci-après dénommé(es) l'Éditeur /dont elle a confié la diffusion et la commercialisation à Nom de la plate-forme de diffusion.

Il est utile de prévoir un premier paragraphe qui présente les formes d'exploitation prévues (multisupport/imprimé/numérique, plate-forme de diffusion numérique, etc.) ainsi que la politique de diffusion du Périodique choisie par la



## Des modèles de contrat à adapter à la politique éditoriale de la structure

Le GT ne fixe pas de politique en matière d'accès ouvert ou d'accès libre.

Les modèles de contrat :

- prennent en compte les contraintes financières de chaque structure ;
- proposent des définitions précises de la version du manuscrit accepté pour publication en tenant compte des pratiques disciplinaires ;
- offrent des options qui permettent un accès ouvert ou même un accès libre à la version soumise, voire au PDF éditeur.



## Ouverture sur la plateforme de diffusion

L'éditeur peut pratiquer l'accès ouvert sans APC, sur la plateforme de diffusion, pour un ou plusieurs formats, immédiatement ou de façon progressive.

Il expose alors les modes de diffusion qu'il pratique dès le préambule du contrat.

Exemples :

- accès ouvert non immédiat mais progressif en fonction des formats (période d'embargo différentes suivants les formats).
- accès ouvert immédiat au format HTML et un accès restreint aux autres formats (ePub et PDF).
- accès ouvert immédiat au HTML et un accès ouvert progressif aux autres formats.
- accès ouvert immédiat à tous les formats.

# Options d'ouverture

## Type de cession

### A. Contrats et convention pour un périodique

- A1. Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution à **titre non exclusif**
- A2. Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution à **titre exclusive pour une durée limitée**

### B. Contrat pour un ouvrage collectif

- B1. Contrat d'édition d'une contribution avec cession à **titre non exclusif** et sans rémunération

### C. Contrats d'édition pour une monographie

- C1a. Contrat d'édition avec cession à **titre non exclusif** et sans rémunération (même en cas de cession à des tiers)
- C1c. Contrat d'édition avec cession à **titre non exclusif** et avec rémunération
- C2c. Contrat d'édition à **titre exclusif pour une durée limitée** et avec rémunération

## Options d'ouverture

### Dépôt dans les archives ouverte / accès libre

L'éditeur peut faciliter et étendre le dépôt dans les archives ouvertes.

- Pour les revues, l'éditeur peut autoriser le dépôt de la version du manuscrit accepté pour publication après un délai plus court que celui prévu par la LRN, voire dès publication.
- Il peut autoriser le dépôt des ouvrages collectifs et des monographies.
- Il peut autoriser le dépôt du PDF éditeur.

L'éditeur peut pratiquer l'accès libre (texte en accès gratuit immédiat et réutilisable sous certaines conditions) :

- en appliquant une licence CC sur les formats disponibles sur la plateforme de diffusion. L'autorisation d'appliquer une licence est alors demandée à l'auteur.
- en autorisant l'auteur à appliquer une licence sur les versions déposées dans les archives ouvertes.

## Résultat de l'enquête sur l'utilisation des modèles de contrat

- Enquête lancée fin 2022 début 2023 et menée par les réseaux Mir@bel et Médici sur les « Pratiques du cadre légal de l'édition scientifique publique ». Utilisation des modèles pour les revues. Le résultat porte sur 125 réponses.
- Nombre de revues utilisant ces modèles : plus de 200
- Cession non exclusive : 61 %
- Cession non exclusive et/ou cession exclusive limitée dans le temps : 75 %
- Licences les plus utilisées dans l'ordre décroissant (sur 76 revues diffusées avec licence CC) :  
**CC BY-NC-ND** (37), **CC BY** (28), CC BY-SA (14),  
CC BY-NC-SA (10), CC BY-NC et CC BY-ND (chacune 7)



# Les modèles de contrat adaptés à la politique éditoriale des Presses universitaires de Caen

## Revue

Modèle de contrat A1 (contrat de cession à titre non exclusif et sans rémunération)

- 9 revues accessibles sur OpenEdition Journals en accès immédiat et libre :  
8 avec la licence CC BY et 1 avec la licence CC BY-NC.  
L'autorisation de diffusion sous la licence CC est donnée par l'auteur dans le contrat.
- 2 revues accessibles sur Cairn après une période d'embargo :  
1 an pour l'une et 2 ans pour l'autre.

Pour toutes les revues, un article du contrat autorise l'auteur à déposer le PDF éditeur dès publication, et si la politique de la revue le prévoit, avec la licence qui a été retenue.



# Les modèles de contrat adaptés à la politique éditoriale des Presses universitaires de Caen

## Ouvrages

Modèle de contrat C1b (à titre non exclusif sans rémunération, sauf en cas de cession à des tiers)\* pour la majorité des ouvrages.

Modèle de contrat C1c (à titre non exclusif avec rémunération) pour les ouvrages de commande.

Les ouvrages accessibles sur la plateforme OpenEdition Books sont diffusés en accès Freemium. Depuis 2022, sauf avis contraire de l'auteur, ils sont diffusés avec la licence CC BY-NC-ND.

\* Modèle bientôt disponible sur le site Ouvrir la science

*Merci pour votre écoute !*